# BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

**SESSION 2022** 

ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil

### ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

### **ORGANISME D'ACCUEIL**

Nom ou dénomination sociale : November

Adresse: 128 rue la Boétie 75008

**2**: 0620541283

# certifie que

#### LA OU LE STAGIAIRE

Nom : Nadjar Prénom : Gamliel

Né·e le : 13/02/2000 Sexe : M

Adresse: 104 bis rue roublot

ÉTUDIANT-E EN BTS Services informatiques aux organisations

Option SLAM

AU SEIN DE : Lycée ORT DANIEL MAYER, 39-45 rue Raspail, 93100 Montreuil

### a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

# **DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin du stage : **Du** 24/05/2021 **au 25/06/2021**.

Représentant une durée totale de 5 semaines

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du Code de l'éducation (art. L.124-18 du Code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

### MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant-e dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (Code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Paris le 26/06/2021.

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Elfassy Betsalel

DG Success Consulting LTD



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.